

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00012

Numéro SIREN : 808 778 948

Nom ou dénomination : BLIN DOGAS 2

Ce dépôt a été enregistré le 15/06/2023 sous le numéro de dépôt 4966

BLIN DOGAS 2
5 Avenue des Caniers
ZAC de la Martelle
13400 AUBAGNE

GTC Marseille
2 rue Emile Bellak
13 231 MARSEILLE CEDEX 06

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le : 31/01/2023.

Nous vous adressons sous ce pli, dûment certifiés conformes par le représentant légal

- ☒ Bilan, compte de résultat
- ☒ Résolution d'affectation du résultat
- ☒ PV AG.....
- ☐

Ci-joint, un règlement de 46,00€ par exercice déposé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de

Nous vous demandons de nous faire parvenir le certificat de dépôt et la facture de cette formalité à l'adresse ci-dessus indiquée.

Observations :
.....
.....
.....

Pour la société

Cachet et signature



BILAN PASSIF

BLIN2 - 5 a.c./ BLIN DOCAS 2

du 01/02/2012 au 31/01/2013

PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Capital (dont versé : 1 000,00)	1 000,00	0,19	1 000,00	0,21
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		36,80		27,81
Réserve légale	100,00		100,00	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	189 832,16		129 377,25	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	56 947,45	11,03	60 454,91	12,98
SITUATION NETTE	247 879,61	48,02	190 932,16	41,01
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	247 879,61	48,02	190 932,16	41,01

AUTRES FONDS PROPRES

Produit des émissions de titres participatifs
Avances conditionnées

TOTAL AUTRES FONDS PROPRES

PROVISIONS

Provisions pour risques
Provisions pour charges

TOTAL PROVISIONS

DETTES (1)

Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	102 572,29	19,87	122 697,02	26,35
Emprunts et dettes financières diverses (3)	39 770,18	7,70	4 438,58	0,95
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	45 259,72	8,77	7 057,79	1,52
Dettes fiscales et sociales	63 253,40	12,25	85 951,92	18,46
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	17 435,97	3,38	54 503,22	11,71
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				

TOTAL DETTES

268 291,56 51,98 274 648,53 58,99

Écarts de conversion passif

TOTAL PASSIF GÉNÉRAL

516 171,17 100 465 580,69 100

(1) Dont à plus d'un an

59 934,97

85 302,17

(1) Dont à moins d'un an

208 356,59

189 346,00

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

Cpte Résultat Synthétique

BLIN2 - S.A.P.L. BLIN DOGAS 2

Du 01/02/2022 au 31/01/2023

20 01/02/22
21 31/01/23

Produits d'exploitation (1)

Ventes de marchandises	939 823	100	971 269	100	-31 446	-3
Production vendue (biens et services)						
Montant net du chiffre d'affaires	939 823	100	971 269	100	-31 446	-3
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	19 594	2	54 396	6	-34 802	-64
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits	542		10 382	1	-9 840	-95
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	959 958	102	1 036 046	107	-76 088	-7
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	590 398	63	610 339	63	-19 941	-3
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	295				295	
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	167 986	18	182 424	19	-14 438	-8
Impôts, taxes et versements assimilés	6 627	1	13 538	1	-6 912	-51
Salaires et traitements	101 792	11	140 266	14	-38 474	-27
Charges sociales	11 325	1	20 445	2	-9 120	-45
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	4 313		1 350		2 963	220
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges	6 181	1	2 932		3 249	111
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	888 916	95	971 293	100	-82 377	-8
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	71 042	8	64 753	7	6 289	10

Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun

Bénéfice ou perte transférée
Perte ou bénéfice transféré

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Cpte Résultat Synthétique

BLIN2 - S a r l BLIN DOGAS 2

Du 01/02/2022 au 31/01/2023

Produits financiers

De participation	(3)
Autres valeurs mob. créances d'actif immo.	(3)
Autres intérêts et produits assimilés	(3)
Reprises sur prov., dépréciations, transferts	
Différences positives de change	
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	

TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS

Charges financières

Dot. amortissements, dépréc., prov.				
Intérêts et charges assimilées (4)	725	537	187	35
Différences négatives de change				
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement				

TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES

RÉSULTAT FINANCIER

RÉSULTAT COURANT avant impôts

Produits exceptionnels

Sur opérations de gestion
Sur opérations en capital
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges

TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS

Charges exceptionnelles

Sur opérations de gestion
Sur opérations en capital
Dot. amortissements, dépréciations, prov.

TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Participation des salariés aux résultats

Impôt sur les bénéfices	13 370	1	3 761	9 609	255
TOTAL DES PRODUITS	959 958	102	1 036 046	107	-76 088
TOTAL DES CHARGES	903 011	96	975 592	100	-72 581
Bénéfice ou Perte	56 947	6	60 455	6	-3 507

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

BLIN DOGAS 2
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 €
Siège social : 5 Avenue des Caniers, ZAC de la Martelle, 13400 AUBAGNE
RCS Marseille 808 778 948

Projet d'affectation du résultat
A l'Assemblée Générale Ordinaire du 04 Mai 2023

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/01/2023** faisant ressortir **un bénéfice de 56 947,45 €**.

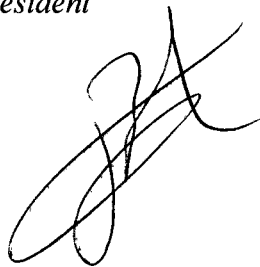
Nous vous proposons d'affecter le résultat de **56 947,45 €** soit :

• Bénéfice de l'exercice	56 947,45 €
• Réserve légale	100,00 €
• Autres réserves	189 832,16 €
Total à affecter	246 879,61 €
De la manière suivante :	
• Réserve légale	100,00 €
• Autres réserves	246 779,61 €
Total affecté	246 879,61 €

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte qu'aucun dividendes n'a été distribués au cours des trois dernières années.

Emmanuel BLIN
Président



BLIN DOGAS 2
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 €
Siège social : 5 Avenue des Caniers, ZAC de la Martelle, 13400 AUBAGNE

RCS Marseille 808 778 948

RAPPORT SPECIAL
ASSEMBLE GENERALE ORDINAIRE
DU 04 MAI 2023

Chers Associés,

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposées entre la société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Nous vous informons :

- **Des conventions intervenues au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2023 :**

Néant.

- **Des conventions conclues antérieurement mais dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2023 :**

- **Personnes concernées :**

M. Emmanuel BLIN, Co-gérant et associé de la société BLIN DOGAS et Co-Gérant et associé de la société BLIN DOGAS 2 ; Mme Ivana BLIN, Co-gérante et associée de la société BLIN DOGAS et Co-gérante et associée de la société BLIN DOGAS 2 ;

- **Nature des conventions :**

Sous-location commerciale conclue avec la SAS BLIN DOGAS à compter du mois de janvier 2016 jusqu'au mois d'août 2022, pour un loyer versé sur l'exercice s'élevant à 52 500 €. Cette sous-location est terminée.

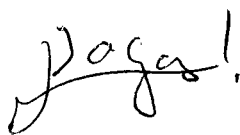
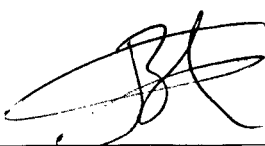
M. Emmanuel BLIN
Gérant



BLIN DOGAS 2
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 €
Siège social : 5 Avenue des Caniers, ZAC de la Martelle, 13400 AUBAGNE
RCS Marseille 808 778 948

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 04 MAI 2023

FEUILLE DE PRESENCE

Nom Adresse	Nombre de Parts	Nombre de Voix	Signature
Mme Ivana BLIN L'Arbousière 644 Route de Faveyrolles 83190 OLLIOULES	50	50	
M. Emmanuel BLIN L'Arbousière 644 Route de Faveyrolles 83190 OLLIOULES	50	50	
Total	100	100	

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence, arrêtée à 2 associés présents ou représentés possédant ensemble 100 parts.

Le président de séance
Emmanuel BLIN



BLIN DOGAS 2
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 €
Siège social : 5 Avenue des Caniers, ZAC de la Martelle, 13400 AUBAGNE
RCS Marseille 808 778 948

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 04 MAI 2023

Aubagne, le 04 Mai 2023, à 16h00

Les associés :

- ✓ Monsieur Emmanuel BLIN détenant 50 parts sociales,
- ✓ Madame Ivana BLIN détenant 50 parts sociales

Associés de la SARL BLIN DOGAS 2, a été convoqué en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur demande du président.

Il est établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents.

M. Emmanuel BLIN, préside la séance en qualité de Co-gérant associé.

La séance débute à 16h00.

Le Président constate que les actionnaires présents représentent 100% des associés en nombre et possède 100% des parts composant le capital social et des droits de vote.

En conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Ouverture de la séance :

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la copies de la lettre de convocation et le récépissé postal,
- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/01/2023,
- le texte des questions écrites adressées par l'associé dans les conditions légales,
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

EB

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

La séance :

Le Président donne lecture des comptes annuels.

Constatant qu'il n'y a pas de questions écrites, le Président ouvre la discussion sur les points à l'ordre du jour.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Première résolution : Approbation des comptes

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des comptes annuels de l'exercice clos le 31/01/2023 les approuve dans leur totalité ainsi que l'inventaire lesquels font apparaître **un bénéfice de 56 947,45 €**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

Deuxième résolution : Affectation du résultat

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/01/2023** faisant ressortir **un bénéfice de 56 947,45 €**.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de **56 947,45 €** soit :

• Bénéfice de l'exercice	56 947,45 €
• Réserve légale	100,00 €
• Autres réserves	189 832,16 €
Total à affecter	246 879,61 €

De la manière suivante :

• Réserve légale	100,00 €
• Autres réserves	246 779,61 €
Total affecté	246 879,61 €

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte qu'aucun dividendes n'a été distribués au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

53

Troisième résolution : Conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce

Conformément aux dispositions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous vous précisons qu'il n'y a pas de nouvelles conventions règlementées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés, à l'exception des actionnaires concernés par lesdites conventions.

Quatrième résolution : Rémunération des gérants

L'Assemblée Générale autorise et ratifie la rémunération brute perçue par M Emmanuel BLIN, co-gérant au cours de l'exercice écoulé, s'élevant à 20 000,00 €.

Il pourra prétendre, en outre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés, à l'exception des actionnaires concernés par lesdites conventions.

Cinquième résolution : Pouvoir

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales nécessaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16h45

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par l'associé présent.

Le président de séance
Emmanuel BLIN

